

Présents : Mesdames Valérie SIMOENS, Sophie BOREL

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL

Absents et Excusés Philippe MELGAREJO, Christian GARCIA, Jean-Michel VALENTIN, Carole MORELL, Céline URSO, Isabelle VEYRET

I/ APPROBATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

(Délibération 2019-33)

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en juin 2011 et approuvée par délibération du conseil municipal du 17 juin 2011

Cette mise à jour avait permis d'identifier 20 865 mètres de voies communales.

Compte tenu

- du transfert de domanialité de la section route départementale n°22 du PR 12+910 au PR 13+175 dans le domaine public communal et de la section de la voie communale dite « Rue Saint Joseph » dans le domaine public départemental de la RD 1532 à l'intersection de la Rue de Malleval avec la RD 22
- du transfert de l'ancienne section de RD1532 à la commune de Cognin les gorges ainsi que le pont situé sous cette section de route

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'actualiser le tableau de classement des voies communales suite à ces différents transferts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales (**annexé à la présente délibération**)
- D'approuver le nouveau tableau de linéaires des voies communales comme suit :
 - o **Ancien linéaire : 20 865 m.**
 - o Voies ajoutées : - Rue de Malleval VC 23 B de 189 mètres
 - o - Place de la Fontaine VC 23 C de 76 mètres
 - o - Une section de la rue du Pont (ancienne RD 1532) de 138 m
 - o Voies retirées : une section de la rue Saint Joseph (transférée au Département) de 133 m
 - o **Nouveau linéaire : 21 135 m.**
- D'autoriser le maire à le signer.

II/ OPERATION N°19.001.117 ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS BASSE TENSION (BT) ET TELECOM (TEL) TD 1532 ENTREE VILLAGE COTE GRENOBLE

(Délibération 2019-32)

Dans le cadre du projet de l'aménagement de sécurité de la traversée du village et de l'embellissement du cadre de vie, la commune de Cognin-les-Gorges a en projet la mise en souterrain des réseaux secs électriques Basse Tension et téléphoniques existant sur la RD n°1532 à l'entrée du village côté Grenoble.

Suite à la demande de la commune de Cognin-les-Gorges, le Syndicat du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité Commune
Commune COGNIN LES GORGES
Affaire n°19.001.117
Enfouissement BT/TEL RD1532 entrée village côté Grenoble

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : **132 955 €**
- 2 – le montant total de financement externe serait de : **125 195 €**
- 2 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **0 €**
- 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **7 760 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents

- 1 – Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **132 955 €**

Financements externes : **125 195 €**

Participation prévisionnelle : **7 760 €**

(frais SEDI + contribution aux investissements)

- 2 – Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0 €**

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient TTC de l'opération est estimé à : **26 642 €**
- 2 – le montant total de financement externe serait de **1 922 €**
- 2 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **1 269 €**
- 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **23 451 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents

- 1 – Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **26 642 €**

Financements externes : **1 922 €**

Participation prévisionnelle : **24 720€**

(frais SEDI + contribution aux investissements)

- 2 – Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **1 269 €**